



École Privée Notre Dame de l'Assomption  
27 chemin de la Cour  
74340 Samoëns

T. 04 50 34 99 63  
[info@ecoleassomption-samoens.fr](mailto:info@ecoleassomption-samoens.fr)

## Frais de scolarité - Année 2020-2021

### Cotisations

Les cotisations propres à l'école sont l'A.P.E.L. et la scolarité alors que les cotisations diocésaines, l'A.P.E.L. Départementale et l'U.G.S.E.L. sont reversées aux intéressés.

	Maternelle	Primaire
Cotisations diocésaines	42,75 €	42,75 €
UGSEL	2,80 €	3,40 €
Scolarité	360,00 €	360,00 €
Fournitures scolaires	10,00 €	15,00 €
<b>TOTAL PAR ENFANT</b>	<b>415,55 €</b>	<b>421,15 €</b>
<b>APPEL PAR FAMILLE</b>	<b>28,40 €</b>	

Cette année, les parents ne paieront pas les cotisations du 3ème enfant.

Nous vous proposons 2 moyens de règlement :

- - Par chèque en 1 ou 3 fois
- - Par virement en 1 ou plusieurs fois.